

AVIS DE COURSE

14^e TROPHEE PORT MEDOC

5 et 8 mai 2019
Estuaire de la Gironde
Cercle Nautique du Verdon
5a

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES FONDAMENTALES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 - 1.2 Les règlements fédéraux,
 - 1.3 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.
 - 1.4 Le règlement du Championnat de l'Estuaire de la Gironde

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
 - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A – B - C de la norme CE.
Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologués au minimum en 4^{ème} et 3^{ème} catégories.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.
 - 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable :
D'un coefficient minimum de : 6
D'une longueur minimale de : 6,50 m
Les voiliers jaugés en HN OSIRIS (France) seront scindés en flottes, base handicap net, selon le tableau suivant :

Groupe	
Flotte 1	de 6 à 13,4
Flotte 2	de 13,5 à 20,4
Flotte 3	de 20,5 à 33

- 3.2 Par sécurité, le nombre minimum de membres d'équipage est fixé à 2
Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à Cercle Nautique du Verdon, 25 Avenue de la Plage 33123 LE VERDON sur MER ou par mail info@voile-medoc.com **au plus tard le 25 avril 2019** ou sur place le 4 mai 2019.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
 - l'attestation d'assurance comportant la mention régata
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Samedi 4 mai 2019	17 h	19 h
Dimanche 5 mai 2019	8 h	9 h

5.2 Jauge et contrôles (Comité Technique) :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Samedi 4 mai 2019	17 h	19 h
Dimanche 5 mai 2019	8 h	9 h

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Dimanche 5 mai 2019	10 h	Flottes 1, 2 et 3
Mercredi 8 mai 2019	10 h	Flottes 1, 2 et 3

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions, samedi 4 mai 2019 de 17 h à 19 h

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront : **Côtiers** **Construits**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous :

La zone de course se situe à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, dont les limites en latitude sont comprises entre la bouée « 7 » de la grande passe de l'Ouest et la bouée 16 du Chenal de Bordeaux.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

10. PLACE AU PORT

La gratuité des places à Port Médoc est assurée du 2 au 11 mai.

Vous devez impérativement contacter la capitainerie du port (05 56 09 69 75) afin de la prévenir de votre participation à cette régata au plus tard le 29 avril ; appel Vhf canal 9 à l'arrivée.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : lots en nature distribués au podium de chaque catégorie.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : le Cercle Nautique du Verdon ; tel 05 56 09 64 66 ; info@voile-medoc.com ; www.voile-medoc.com

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Port Médoc	Samedi 5 mai 2019	12 h 15	18 h 32	89
Port Médoc	Mercredi 8 mai 2019	14 h 03	20 h 24	81